

Les ateliers  
d'Éducaloi



# Guide de l'enseignant



éducaloi

SAVOIR C'EST POUVOIR



Éducaloi est un organisme sans but lucratif qui s'est donné pour mission d'informer les Québécois et les Québécoises de leurs droits et de leurs obligations en mettant à leur disposition de l'information juridique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible.

### **AVIS IMPORTANT**

Ce *Guide de l'enseignant* contient de l'information juridique mise à jour en **juillet 2018**. Aucune information contenue dans ce guide ne peut être considérée comme un avis juridique.

© **ÉDUCALOI, 2011 (Dernière mise à jour 2018)**. Les juristes bénévoles de l'organisme et les enseignants du Québec peuvent utiliser et reproduire cet ouvrage dans un contexte scolaire et à des fins non commerciales seulement. La mention de la source demeure obligatoire. Toute reproduction ou utilisation autre que celles expressément mentionnées ci-dessus est interdite à moins d'une autorisation écrite d'Éducaloi.

# Présentation

## L'initiative

Avec les *Ateliers d'Éducaloi*, nous vous offrons la possibilité de recevoir gratuitement la visite d'un professionnel du droit (avocat, notaire, juge, etc.) pour la tenue d'un atelier d'initiation à la justice dans votre classe.

## Objectifs

Ce programme a pour objectif premier de favoriser une meilleure compréhension, chez les élèves du secondaire, du système judiciaire, des lois et des institutions démocratiques. Il vise également à sensibiliser les élèves à l'importance du droit dans leur vie quotidienne et à développer leur capacité à reconnaître qu'une situation de vie comporte un aspect juridique. Une activité toute désignée pour vous permettre d'intégrer le domaine général de formation « Vivre-ensemble et citoyenneté » à votre enseignement!

Quelques ateliers élaborés par l'équipe d'Éducaloi sont présentement offerts par les bénévoles :

<b>La justice, ce n'est pas comme dans les films!</b>	Par la <b>simulation d'un procès en droit criminel</b> , les élèves sont invités à découvrir les différents acteurs du système judiciaire québécois, les grandes étapes d'un procès ainsi que certaines notions de base du droit criminel.	1 <sup>re</sup> secondaire
<b>Juristes en herbe!</b>	<b>Jeu-questionnaire</b> de type <i>Génies en herbe</i> sur le thème de la justice et différents aspects juridiques du quotidien des 12-17 ans.	2 <sup>e</sup> secondaire
<b>Notre conflit, notre solution!</b>	Parce que la voie des tribunaux n'est pas le seul moyen pour régler un conflit, les élèves seront initiés à un mode alternatif de prévention et de règlement des différends : la médiation!	3 <sup>e</sup> secondaire
<b>La Cour des petites créances est ouverte!</b>	Après avoir présenté la <b>Cour des petites créances</b> , cette activité fera vivre à vos élèves un procès devant cette Cour. Ce sera l'occasion de présenter le rôle de chacun des acteurs du procès et son déroulement.	3 <sup>e</sup> secondaire

<p><b>Choisis ton camp!</b></p>	<p>Certains mythes tenaces et idées préconçues existent sur la loi et le système judiciaire. Dans cette activité, les élèves doivent prendre position sur plusieurs questions suscitant le débat. Ils verront par eux-mêmes que la « justice » est un concept vivant qui se construit par la confrontation des idées.</p>	<p>4<sup>e</sup> secondaire</p>
<p><b>À vos marques, prêts, investissez!</b></p>	<p>Les élèves sont invités à se mettre dans la peau d'un investisseur et à réfléchir sur les bonnes pratiques des entreprises et le respect des lois qui les gouvernent. L'activité amène également les élèves à prendre des décisions d'investissements éclairés et à mesurer les conséquences possibles du comportement d'une entreprise.</p>	<p>5<sup>e</sup> secondaire</p>
<p><b>Les règles... du jeu!</b></p>	<p>Dans ce jeu-questionnaire, les élèves sont appelés à débattre, à improviser et à faire appel à leurs connaissances générales pour répondre aux questions portant sur différents aspects juridiques de la vie d'un jeune adulte (travail, logement, consommation, justice criminelle et pénale, etc.).</p>	<p>Élèves de 16 à 21 ans</p>

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une présentation de l'atelier que vous avez choisi.

Pour certains ateliers, vous devez réaliser une **activité préalable** avec vos élèves et **imprimer du matériel** pour la présentation du juriste. Toutes les explications sont fournies dans les pages suivantes.

Pour nous faire part de vos suggestions ou pour toute information, communiquez avec nous : [scolaire@educaloi.qc.ca](mailto:scolaire@educaloi.qc.ca)

La justice,  
ce n'est pas comme  
dans les films!

1<sup>re</sup> secondaire

Guide de l'enseignant

# La présentation de l'atelier

La justice, ce n'est pas comme dans les films!



## Ce qu'il faut savoir

<b>Durée :</b>	60 à 75 minutes
<b>Niveau :</b>	1 <sup>re</sup> secondaire
<b>Matériel requis (enseignants) :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ordinateur, écran et projecteur.</li><li>• Fiches à imprimer :<ul style="list-style-type: none"><li>› Mise en situation : <b>1 copie</b> par élève.</li><li>› Questions préparatoires : <b>1 copie</b> par élève.</li><li>› Script : <b>6 copies au total</b> (remettre au greffier-audencier, huissier-audencier, juge, accusé et aux 2 avocats).</li><li>› Activité de suivi (facultative) : <b>1 copie</b> par élève.</li></ul></li></ul>
<b>Disciplines :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Éthique et culture religieuse</li><li>• Français</li><li>• Histoire</li></ul>
<b>Domaines généraux de formation :</b>	<p><b>Vivre-ensemble et citoyenneté</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Valorisation des règles de vie en société et des institutions démocratiques.</li><li>• Contribution à la culture de la paix.</li></ul> <p><b>Orientation et entrepreneuriat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissance du monde du travail, des rôles sociaux, des métiers et des professions.</li></ul>

Procès simulé

# Déroulement de l'activité

La justice, ce n'est pas comme dans les films!



**Avant l'activité :** vous et vos élèves devez lire la mise en situation. Vos élèves devront également remplir la courte fiche d'information résumant les faits présentés dans la mise en situation

## 1. Présentation de l'activité et retour rapide sur la mise en situation (5 minutes)

## 2. Mise en place du procès simulé (20 minutes)

- Criminel? Civil? Distinction entre le système de justice criminel et civil au Canada.
- Présentation de chacun des acteurs d'un procès.
- Distribution des rôles.
- Transformation de la salle de classe en salle d'audience et présentation des acteurs d'un procès. Certains élèves seront choisis pour incarner les personnages.

## 3. Le procès (20 minutes)

- Lecture du script par les élèves interprétant les rôles d'huissier-audencier, de greffier-audencier, de juge et d'accusé. Les élèves interprétant le rôle des avocats auront ensuite l'occasion d'interroger le témoin de l'incident.
- Explication de la notion de la preuve « hors de tout doute raisonnable » et des autres principes fondamentaux du droit criminel canadien.
- Délibération et verdict rendu par les jurés.

## 4. Conclusion (5 minutes)

Période de questions et de commentaires.

**Après l'activité :** une activité de suivi ayant pour thème « le décorum » est proposée dans les pages suivantes.

Lecture  
préalableLa justice,  
ce n'est pas  
comme dans  
les films!

# Mise en situation



## Procès simulé

Le 30 octobre dernier, après avoir terminé la correction des copies d'examen de ses élèves, Phil Filou se dirige vers le salon des enseignants pour dîner. En s'y rendant, il se demande bien comment il pourra entrer les notes de ses élèves dans le bulletin informatique, puisque son ordinateur ne fonctionne plus.

Arrivé au salon des enseignants, il aperçoit, sur la table, l'ordinateur portable d'Abdel, le prof d'informatique. Phil Filou décide alors de l'emprunter. Il quitte le salon des enseignants avec l'ordinateur portable d'Abdel sous le bras.

Mme Binette, la secrétaire qui a une vue imprenable sur le salon des enseignants, voit quelqu'un sortir avec l'ordinateur d'Abdel. Sachant très bien qu'Abdel ne prêterait jamais son nouvel ordinateur dernier cri, elle téléphone aussitôt aux policiers pour rapporter le vol. Ce n'est qu'après avoir averti les policiers qu'elle réalise finalement que c'était nul autre que Phil Filou, l'enseignant qui porte toujours une affreuse veste vert fluo. Mais de toute façon, Mme Binette n'a jamais vraiment aimé Phil Filou. Ce dernier oublie toujours de lui remettre les cartes d'absence de ses élèves et il laisse tout traîner sur son passage, l'obligeant à tout ramasser.

En revenant de la salle de bain où il s'était absenté pour quelques minutes, Abdel constate que son ordinateur a disparu. Il est furieux! Son ordinateur contient tous les documents dont il a besoin pour donner son cours d'informatique qui débute à l'instant. Voyant Abdel dans tous ses états, Mme Binette lui dit qu'elle a appelé la police et qu'elle sait que c'est Phil Filou qui a pris son ordinateur.

Abdel ne comprend pas comment Phil Filou a pu être aussi effronté! C'est tout à fait inacceptable de partir avec un bien de cette valeur sans permission, d'autant plus que tout le monde à l'école sait qu'il ne prête jamais son ordinateur!

Au même moment, les policiers arrivent. Abdel leur dit aussitôt que c'est Phil Filou qui a volé son ordinateur et qu'il compte bien porter plainte!



# Questions préparatoires

Exercice préalable

La justice, ce n'est pas comme dans les films!

## Procès simulé

### 1. Dans la mise en situation que vous avez lue, identifiez les personnages principaux :

Qui est l'accusé?

Qui est la victime?

Qui est le témoin?

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

### 2. D'après vous, un crime a-t-il vraiment été commis?

Oui

Non

Pourquoi ? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 3. Notez trois questions que vous pourriez poser au témoin pour démontrer que l'accusé est coupable.

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_

### 4. Notez trois questions que vous pourriez poser au témoin pour démontrer que l'accusé est innocent ou pour démontrer que la preuve n'est pas suffisante et qu'il y a un doute raisonnable de sa culpabilité.

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_

### 5. Notez deux questions que vous aimeriez poser au juriste bénévole qui vous visitera. (Par exemple sur sa profession, sur les procès en général, etc.)

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# Script

La justice,  
ce n'est pas  
comme dans  
les films!

## L'ouverture du procès

### **Huissier-audiencier :**

Silence. Veuillez vous lever. La Cour, présidée par l'honorable juge \_\_\_\_\_, est ouverte.

*Le juge prend place.*

### **Huissier-audiencier :**

Vous pouvez vous asseoir.

### **Greffier-audiencier, il regarde le juge :**

M. le juge/Mme la juge, un seul dossier sur le rôle aujourd'hui, l'affaire concernant Phil Filou.

### **Il regarde les avocats :**

Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, s'il vous plaît?

### **Procureur de la Couronne se lève et dit :**

M. le juge/Mme la juge, je suis Maître \_\_\_\_\_ et je représente la Couronne.

### **L'avocat de la défense se lève et dit :**

M. le juge/Mme la juge, je suis Maître \_\_\_\_\_ et je représente l'accusé.

## La lecture de l'accusation

### **Juge :**

M. le greffier/Mme la greffière, veuillez s'il vous plaît nous lire l'accusation.

### **Greffier-audiencier s'adresse à l'accusé :**

Veuillez s'il vous plaît vous lever pour écouter les accusations portées contre vous.

M. Phil Filou, vous êtes accusé d'avoir volé l'ordinateur portable de M. Abdel, commettant ainsi l'infraction de vol prévue à l'article 322 du *Code criminel*. Que répondez-vous à cette accusation? Souhaitez-vous plaider coupable ou non coupable?

### **Accusé :**

Non coupable.

La justice,  
ce n'est pas  
comme dans  
les films!

## Exposé de la cause

Voir la présentation PowerPoint.

## Preuve de la Couronne

### **Juge :**

Vous pouvez maintenant appeler vos témoins.

### **Le procureur de la Couronne il se lève et dit :**

La Couronne appelle Mme Binette à la barre des témoins.

*Le témoin se déplace jusqu'à la barre des témoins.*

## L'interrogatoire et le contre-interrogatoire

### **Greffier-audiencier (il s'adresse au témoin) :**

Levez votre main droite. Affirmez-vous solennellement de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité?

Dites : Je l'affirme solennellement.

### **Témoin (Mme Binette) :**

Je l'affirme solennellement.

### **Procureur de la Couronne :**

*Tu peux poser les trois questions que tu as préparées pour démontrer que l'accusé est coupable.*

### **Avocat de la défense :**

*Tu peux poser les trois questions que tu as préparées pour démontrer que l'accusé est innocent.*

Voir la présentation PowerPoint pour la suite.

# Règles de décorum

## Activité de suivi

La justice,  
ce n'est pas  
comme dans  
les films!



### Les aventures rocambolesques de Mike Sansfaçon

Dans la vie, il y a des choses qui ne se font pas : faire du patin à roues alignées au salon funéraire, parler à haute voix au cinéma ou se présenter en bikini à son cours de maths! Dans une salle d'audience, ce n'est pas différent. Il y a des règles de bienséance à respecter, des comportements à adopter et des gestes à éviter. L'ensemble de ces règles forme ce que l'on appelle le « décorum », qui assure un certain ordre au procès. Il assure le respect et le sérieux du processus judiciaire.

Certaines personnes qui n'ont pas l'habitude d'assister à des procès contreviennent au décorum. C'est le cas de Mike Sansfaçon, qui, avouons-le, a une conception plutôt « ouverte » du savoir-vivre.

Les lignes qui suivent décrivent la journée de Mike au tribunal, alors qu'il doit témoigner dans un procès criminel.

Essayez de trouver au moins quatre entorses qu'il fait au décorum.

9 h 30

Mike est chanceux : le procès criminel dans lequel il doit témoigner est la première affaire de la journée à être entendue par le juge. Ainsi, il n'a pas à attendre son tour dans les couloirs du palais de justice. Il faut dire que ça l'arrange parce qu'il est très fatigué (c'était le spécial « Ailes de poulet à 5 ¢ » hier soir à la brasserie du coin). Quand le juge entre dans la salle d'audience, tout le monde se lève... sauf Mike. Il est tellement épuisé qu'il préfère rester assis.

La justice,  
ce n'est pas  
comme dans  
les films!

## De 9 h 30 à midi

Mike est persuadé que le procureur de la Couronne est atteint de « procédurite » aiguë. Cela fait des heures qu'il présente des preuves qui lui semblent insignifiantes. Bref, Mike s'ennuie et se met à bayer aux cornilles. Il craint de s'endormir devant le juge, ce qui, il va sans dire, aurait l'air ridicule. Heureusement, il a sous la main son iPod et de petits écouteurs très discrets. En attendant la fin de la présentation de la preuve, il écoute donc la musique de son groupe préféré et joue à des jeux sur son cellulaire pour garder les yeux ouverts.

## De midi à 13 h

Mike croise par hasard de vieux copains, alors qu'il entre dans un restaurant pour dîner. Ceux-ci lui disent qu'ils s'apprêtent à exécuter des prouesses en skate-board dans les escaliers extérieurs du palais de justice. Mike décide de commander une poutine pour emporter et d'aller les rejoindre aussitôt. Comme il fait très chaud, il en profite pour enlever sa chemise.

## 13 h à 14 h 30

N'ayant finalement pas eu le temps de dîner, Mike décide de manger sa poutine dans la salle d'audience pendant que le procureur de la Couronne interroge le premier témoin. Mike songe même à demander à l'huissier-audencier de lui apporter un peu de ketchup, mais il se ravise, de peur de paraître légèrement impoli. Notons au passage que Mike n'a pas remis sa chemise. Il n'est vêtu que d'une camisole moulante noire sur laquelle on peut voir une tête de mort.

## 15 h

C'est enfin au tour de Mike de témoigner. Il se lève, met ses lunettes de soleil et se dirige vers la barre des témoins. Il salue la foule à l'image d'une *rock star*. Le procureur de la Couronne lui demande ensuite ce qu'il faisait le 12 octobre dernier vers 19 h. En le regardant droit dans les yeux, Mike Sansfaçon lui répond d'un ton agacé : « YO! MAN! J'PEUX-TU SAVOIR EN QUOI ÇA TE REGARDE? » L'interrogatoire s'annonce long et laborieux...

### Quatre erreurs commises par Mike à l'encontre du décorum :

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_

# Règles de décorum : Corrigé

La justice,  
ce n'est pas  
comme dans  
les films!

1. Mike est resté assis quand le juge est entré dans la salle d'audience. Les personnes présentes à l'audience doivent se lever quand le juge entre dans la salle et rester debout jusqu'à ce qu'il se soit assis. À noter : elles doivent aussi se lever lorsque le juge quitte la salle et rester debout jusqu'à ce que le juge soit sorti.
2. Mike a écouté de la musique sur son iPod et a joué à des jeux sur son cellulaire. Pendant l'audience, il est interdit d'utiliser un lecteur MP3, un téléphone cellulaire, un jeu vidéo ou tout autre appareil électronique. Toutefois, un avocat ou un journaliste peut, si cela ne nuit pas au déroulement du procès, garder en mode vibration et utiliser un appareil électronique pour les besoins d'un dossier (écrire ou lire des notes, consulter un calendrier ou une loi, etc.) ou communiquer de courts messages textes, des observations, des informations et des notes. Il ne peut pas parler au téléphone par contre.
3. Mike a mangé sa poutine dans la salle d'audience. Il va de soi qu'on ne peut manger de la poutine (ou toute autre nourriture) à l'intérieur d'une salle d'audience. Ce n'est pas la place!
4. Mike n'a pas remis sa chemise avant d'entrer dans la salle d'audience. Toute personne qui se présente au tribunal doit être convenablement vêtue. Pas besoin de se louer un smoking, mais il faut quand même s'habiller « propre » et convenable! Or, une camisole moulante avec une tête de mort n'est certainement pas un vêtement approprié. En fait, les camisoles et les shorts sont habituellement interdits, tout comme les casquettes.
5. Mike a porté ses lunettes de soleil et a salué la foule à l'image d'une *rock star* en se rendant à la barre des témoins pour témoigner. Contrairement à ce que l'on peut voir dans certains films, une salle d'audience n'est pas une salle de spectacle. Mike aurait dû s'avancer calmement vers le juge.
6. Mike a regardé le procureur de la Couronne dans les yeux au moment de répondre à sa question. Lorsqu'on répond aux questions d'un avocat, ce n'est pas à lui qu'il faut s'adresser, mais au juge.
7. Mike a tutoyé le procureur de la Couronne en lui disant : « J'peux-tu savoir en quoi ça te regarde? » Dans une salle d'audience, toute personne qui s'adresse à une autre personne doit la vouvoyer. De plus, les témoins doivent se soumettre de bonne foi à l'interrogatoire et répondre sans rechigner aux questions qui leur sont posées.

Testez vos  
connaissances!

(La justice, ce n'est pas comme  
dans les films!)

Corrigé

# Testez vos connaissances!

La justice, ce n'est pas comme dans les films!



**Répondez aux questions et donnez une courte explication justifiant vos réponses, lorsque nécessaire.**

1. Donnez un exemple de situation qui relève du droit civil.
  - **Réponse :** La famille, les troubles de voisinage, les contrats, les successions, le consentement aux soins et le droit des entreprises sont des exemples de situation qui relèvent du droit civil.
2. Comment nomme-t-on l'avocat qui porte les accusations contre l'accusé (qui le poursuit)?
  - **Réponse :** Le procureur aux poursuites criminelles et pénales, aussi appelé procureur de la Couronne.<sup>2</sup>
3. Lorsqu'il y a un procès en droit criminel, y a-t-il toujours une victime?
  - **Réponse :** Non. Lorsqu'un crime est commis, il n'y a pas nécessairement de victime. Par exemple, en matière de possession de drogue, il n'y a pas de victime.
4. Lorsqu'il y a une victime, quel est son rôle dans le procès criminel?
  - **Réponse :** La victime est un témoin. Ce n'est pas elle qui peut poursuivre l'accusé : il s'agit du rôle du procureur aux poursuites criminelles et pénales, qui représente l'État.
5. Est-ce qu'un accusé doit obligatoirement témoigner à son procès?
  - **Réponse :** Non. Comme l'accusé a droit au silence, il peut choisir de témoigner ou non.



6. Vrai ou faux : Un accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire. Expliquez votre réponse.
- **Réponse :** Vrai. C'est ce qu'on appelle la présomption d'innocence. Le procureur aux poursuites criminelles et pénales doit prouver la culpabilité de l'accusé hors de tout doute raisonnable, c'est-à-dire qu'il doit démontrer que l'accusé est coupable sans l'ombre d'un doute. L'accusé n'a pas à prouver qu'il est innocent.
7. Lorsqu'une personne reçoit une convocation du tribunal pour témoigner lors d'un procès, est-elle obligée de le faire?
- **Réponse :** Oui. Une convocation est un ordre du tribunal. Si un témoin ne se présente pas à la cour, un mandat d'arrestation peut être émis contre lui. Il sera alors amené de force devant le juge pour témoigner.
8. Vrai ou faux : Lors d'un procès criminel, il y a toujours un jury.
- **Réponse :** Faux. Un procès criminel se déroule généralement devant jury seulement lorsqu'une personne est accusée d'avoir commis une infraction relativement grave : meurtre, agression sexuelle, voie de fait armée, etc.
9. Lorsqu'il y a un jury, quel est son rôle?
- a) Déterminer la culpabilité de l'accusé (déterminer si l'accusé est coupable ou non).
  - b) Déterminer la peine qui sera imposée à l'accusé.
  - c) Déterminer la culpabilité de l'accusé et déterminer la peine qui lui sera imposée.
  - d) Donner son opinion au juge. Le juge détermine la culpabilité de l'accusé et la peine qui lui sera imposée.
- **Réponse :** a) En fonction de la preuve qui est présentée au procès, le jury doit déterminer si l'accusé est coupable ou non. C'est ensuite au juge de déterminer quelle peine doit être imposée à l'accusé.
10. Lequel de ces éléments fait partie de l'habit du juge?
- a) Le maillet.
  - b) La perruque.
  - c) La toge.
  - d) Le smoking.
- **Réponse :** c) La toge. Le juge porte aussi le rabat, comme les avocats.

Nom : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

# Testez vos connaissances!

La justice,  
ce n'est pas  
comme dans  
les films!



**Répondez aux questions et donnez une courte explication justifiant vos réponses, lorsque nécessaire.**

1. Donnez un exemple de situation qui relève du droit civil.

• **Réponse :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

2. Comment nomme-t-on l'avocat qui porte les accusations contre l'accusé (qui le poursuit)?

• **Réponse :** \_\_\_\_\_

3. Lorsqu'il y a un procès en droit criminel, y a-t-il toujours une victime?

• **Réponse :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. Lorsqu'il y a une victime, quel est son rôle dans le procès criminel?

• **Réponse :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

5. Est-ce qu'un accusé doit obligatoirement témoigner à son procès?

**Réponse :** \_\_\_\_\_

6. Vrai ou faux : Un accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire. Expliquez votre réponse.

- **Réponse :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

7. Lorsqu'une personne reçoit une convocation du tribunal pour témoigner lors d'un procès, est-elle obligée de le faire?

- **Réponse :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

8. Vrai ou faux : Lors d'un procès criminel, il y a toujours un jury.

- **Réponse :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

9. Lorsqu'il y a un jury, quel est son rôle? Encerclez la bonne réponse.

- a) Déterminer la culpabilité de l'accusé (déterminer si l'accusé est coupable ou non).
- b) Déterminer la peine qui sera imposée à l'accusé.
- c) Déterminer la culpabilité de l'accusé et déterminer la peine qui lui sera imposée.
- d) Donner son opinion au juge. Le juge détermine la culpabilité de l'accusé et la peine qui lui sera imposée.

10. Lequel de ces éléments fait partie de l'habit du juge? Encerclez la bonne réponse.

- a) Le maillet.
- b) La perruque.
- c) La toge.
- d) Le smoking.